

## Commission permanente

du 04/12/2001

### II-Questions diverses

#### 1- PLAN D'INTERPRETATION DE L'USINE D'EAU DE FEREL ASSISTANCE TECHNIQUE DU PAYS D'ACCUEIL DE VILAINE

Après 3 années de travaux, l'usine d'eau de Férel est réouverte avec visites du public.

A ce jour, seules sont assurées les visites de groupes annoncés auprès de l'IAV ou de la SEPIG.

Hormis un montage de vidéo-projection qui sert de support à un exposé préalable à la visite, l'usine manque d'outils pédagogiques adaptés permettant d'enrichir la visite mais aussi de « soulager » le personnel.

Il s'agit désormais de poursuivre l'amélioration de l'accueil du public en offrant un pendant à la découverte du barrage d'Arzal récemment réaménagé selon le concept du plan d'interprétation.

Ce plan a été mis en œuvre avec la contribution active de l'Association du Pays d'Accueil de Vilaine qui affiche des compétences certaines en muséographie ; le Pays d'Accueil a assuré la définition du scénario à l'issue d'une étude préalable et a assisté l'IAV pour la mise en œuvre .

Fort de cette expérience, apparemment réussie au barrage, il est proposé au Bureau de renouveler le partenariat avec le Pays d'Accueil sous la forme d'une assistance technique pour la conception du plan d'interprétation de l'usine de Férel.

L'objectif de ce plan est d'élaborer un ou plusieurs scénarios de visite, combinaisons d'ambiances, de messages et de moyens de communication adaptés au site et aux différents publics.

Après validation du (ou des) scénario(s), une équipe de maîtrise d'œuvre en scénographie pourra alors être désignée pour concevoir en détail les modules définis par les scénarios.

La mission d'assistance vise dans un premier temps l'élaboration du scénario ; elle comprend :

- L'analyse et la synthèse des potentialités : ressources du site, ressources du thème, environnement du projet, publics escomptés, contraintes.
- Positionnement-objectifs détaillés
- Scénario d'interprétation selon plusieurs formes dépendant des publics et des types de visite
- Dispositifs à envisager : médias d'interprétation

Le coût de cette assistance pour cette étude préalable est chiffré sur la base de 32 journées d'assistance à 64 000 Francs H.T. Conformément à l'article 4 du Code des Marchés Publics, cette assistance donnera lieu à la passation d'un marché sans formalité préalable.

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- Retient cette proposition.**
- Autorise le Président à signer le marché à intervenir.**

LE PRESIDENT

J. BRIEND